





# Mineure en linguistique

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DÉPARTEMENT DE LINGUISTIQUE ET DE TRADUCTION

## Sommaire et particularités

NUMÉRO	1-180-4-0
CYCLE	1 <sup>er</sup> cycle
TITRE OFFICIEL	Mineure en linguistique
TYPE	Certificat
CRÉDITS	30 crédits
DURÉE	1 an
COTE R MINIMALE	20.00

-  Admission à l'automne et à l'hiver
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Julie Auger, responsable du programme  
514 343-6111, poste 31762  
julie.auger.4@umontreal.ca

Viridiana Carrillo Flores, TGDE 514 343-7445  
linguistique@ling.umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission  
<https://admission.umontreal.ca/nous-joindre/demande-dinformation/>

## Présentation

**Le programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects.**

Il permet d'acquérir les bases de la discipline: phonétique et phonologie, syntaxe, sémantique, etc.

On peut s'initier aux études germaniques, slaves, asiatiques et amérindiennes. Il peut être associée à une discipline connexe: enseignement, littérature, langues, etc. Comme linguiste, on peut être amené à participer au développement de banques de mots ou de données linguistiques, à des recherches en traduction automatique, en intelligence artificielle ou en reconnaissance et en génération automatiques de la parole.

Le programme de maîtrise en linguistique vise à initier l'étudiant à la recherche scientifique et à approfondir ses connaissances dans un des domaines de la linguistique.

Le programme de doctorat en linguistique vise à former des chercheurs autonomes. Par sa thèse, l'étudiant doit apporter une contribution originale à l'avancement des connaissances dans un domaine spécialisé de la linguistique. Deux options sont disponibles, soit l'option linguistique et l'option neuropsychologie.

## Objectifs

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. La mineure est conçue pour apporter un complément de formation à une autre discipline.

## Forces

- La possibilité d'étudier jusqu'à 1 an en Allemagne, en Belgique, en Colombie, en France ou en Angleterre.
- La présence du Laboratoire de sciences phonétiques, axé sur l'innovation.
- Des accès au RALI, un laboratoire de recherche appliquée en linguistique informatique doté de puissants ordinateurs.
- Des laboratoires de langues et d'informatique.
- La présence de l'Observatoire linguistique Sens-Texte (OLST), qui regroupe 3 disciplines : la linguistique, la terminologie et la didactique.
- Le Département permet aux étudiants de se trouver dans une unité au sein de laquelle se côtoient les deux plus importantes disciplines langagières.
- Des professeurs participant à des travaux liés aux plus récents développements de la discipline (acquisition du langage par l'enfant, synthèse et génération automatique de textes, élaboration de dictionnaires d'usage, linguistique théorique, etc.).

## Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- AGENT(E) D'INFORMATION
- LEXICOGRAPHE
- LINGUISTE
- RÉVISEUR(-EUSE)
- TERMINOLOGUE
- SCÉNARISTE-DIALOGUISTE

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
  - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
  - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
  - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

**Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes :** il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

## Automne

### ■ Automne 2023 (à compter du 15 août 2022)

- Candidats avec uniquement des études collégiales au Québec : **1<sup>er</sup> mars 2023** ?
- Candidats inscrits (ou ayant été inscrits) dans une université : **1<sup>er</sup> février 2023** ?
- Candidats avec des études hors Québec : **1<sup>er</sup> février 2023** ?

## Hiver

### ■ Hiver 2023: Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> décembre 2022

## Structure du programme (1-180-4-0)

Version 04 (A98)

La mineure comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 71A Initiation à la linguistique 1

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0J
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0J S
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0J

#### Bloc 71B Initiation à la linguistique 2

Option - Maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
LNG 2050	Syntaxe	3.0J	LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0J
LNG 2080	Sémantique	3.0J	LNG 2470	Phonologie	3.0J
LNG 2360	Morphologie	3.0S			

#### Bloc 71C Initiation à linguistique historique/philologie

Option - Maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0J
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0J
LNG 2122	Histoire du français	3.0J

#### Bloc 71D Maîtrise du français

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
FRA 1013	La rédaction	3.0J	TRA 1005	Difficultés du français écrit	3.0J
FRA 2952G	Techniques d'écriture	3.0	TRA 1015	Interférences linguistiques	3.0J
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0S			

#### Bloc 71E Outils et applications

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
LNG 1013	Langue et technologie	3.0J	LNG 2350	Sociolinguistique	3.0J
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0J	LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0S
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0J	LNG 3160	Atelier de travaux pratiques	3.0J
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0S	LNG 3450	Production de la parole	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0J			

#### Bloc 71F Sujets spéciaux

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
LNG 1010	Langage et cognition	3.0J S	LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0J
LNG 2045	Grammaire du français et linguistique	3.0J	LNG 2240	Pragmatique	3.0S
LNG 2100	Français québécois	3.0J	LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0J

**Bloc 71Z**

Choix - 3 crédits.

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Arts et sciences	Mineure	30 crédits	1-960-4-0	Jour Soir
Linguistique	Majeure	60 crédits	1-180-2-0	Jour
Psychologie	Mineure	30 crédits	1-220-4-0	Jour
Traduction	Majeure	60 crédits	1-185-2-0	Jour

### Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.